
Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Région Bourgogne Franche Comté
Département du Doubs
Arrondissement de Pontarlier
Canton de Pontarlier

Extrait du Registre des délibérations Conseil Communautaire du 16 octobre 2025 - 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier s'est réuni en session ordinaire à la Maison de l'Intercommunalité 22 rue Pierre Déchanet 25300 PONTARLIER, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GENRE Patrick.

En présence de :

Commune de CHAFFOIS

M. BARBE Nicolas, M. PETIT Christophe

Commune de DOUBS

Mme BRUCHON Karine, M. COTE-COLISSON Georges, Mme HENRIET Françoise, M. PETIT Laurent, Mme ROGEBOSZ Florence

Commune de HOUTAUD

M. CLAUDE Michel, Mme D'HOUTAUD Sandra

Commune de LA CLUSE ET MIJOUX

M. LOUVRIER Yves

Commune de LES GRANGES NARBOZ

M. CHARMIER Raphaël, Mme VUILLEMIN Sophie

Commune de LES VERRIERES DE JOUX

M. FAIVRE Jean-Luc

Commune de PONTARLIER

M. BESSON Philippe, M. CHAUVIN Didier, M. GENRE Patrick, M. GROSJEAN Jean-Marc, M. GUINCHARD Bertrand, Mme THIEBAUD-FONCK Daniella, Mme TINE Cécile, M. VOINNET Gérard

Commune de SAINTE COLOMBE

M. MALFROY Lionel

Absents excusés :

Mme TISSOT Régine, M. DEFASNE Daniel, Mme HERARD Bénédicte, Mme JACQUET Valérie, M. PRINCE Jacques, Mme SCHMITT Michelle, M. TOULET Julien, Mme INVERNIZZI Laurence.

Absent(s) :

M. FAVRE Laurent, Mme DROZ-BARTHOLET Martine, Mme VIEILLE Marielle, Mme VIEILLE-PETIT Fabienne

Procuration(s) :

Mme TISSOT Régine	à	M. LOUVRIER Yves
M. DEFASNE Daniel	à	M. BESSON Philippe
Mme HERARD Bénédicte	à	M. GROSJEAN Jean-Marc
Mme JACQUET Valérie	à	M. GENRE Patrick
M. PRINCE Jacques	à	M. CHAUVIN Didier
Mme SCHMITT Michelle	à	M. GUINCHARD Bertrand
M. TOULET Julien	à	M. VOINNET Gérard
Mme INVERNIZZI Laurence	à	Mme HENRIET Françoise

Election d'un secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Laurent PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 10 octobre 2025

- que le nombre des membres en exercice est de 34

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier le 21 octobre 2025

Exécution des articles L 5211-1, L 2121-10, L 2121-17, L 2121-25, R 2121-7, R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Séance n°06/2025 - Affaire n°10

OBJET : Urbanisme - Habitat - Logement - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : modalités de mise à disposition du dossier au public

Conseillers en exercice	34
Conseillers présents	22
Votants	30

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024.

Par arrêté du Président en date du 17 septembre 2025, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a engagé le lancement de la procédure de modification simplifiée de son PLUiH.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUiH du Grand Pontarlier a principalement pour objet :

- Mettre en conformité le règlement graphique par rapport à des situations, autorisations ou documents antérieurs et des études réalisées ;
- Ajuster le phasage court/moyen terme d'ouverture à l'urbanisation de certaines zones 1AU et modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation en conséquence ;
- Corriger ou préciser certaines dispositions du règlement écrit afin d'en faciliter l'application ;
- Mettre à jour le Rapport de Présentation (tome 3) en lien avec les modifications à apporter ;

En application des dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations.

Considérant qu'en vertu de ces mêmes dispositions, les modalités de mise à disposition du dossier de modification au public sont précisées par l'assemblée délibérante, il est proposé de les définir comme suit :

- La mise à disposition du dossier papier de modification simplifiée n°1 du PLUiH du Grand Pontarlier au siège de la CCGP et au sein de chaque Mairie des communes membres du lundi 5 janvier 2026 au jeudi 5 février 2026 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- La mise à disposition d'un registre au siège de la CCGP et au sein de chaque Mairie

des communes membres, pendant la même durée et permettant au public d'y consigner ses remarques ;

- La mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUiH du Grand Pontarlier avec la possibilité de déposer des remarques via une adresse mail, prévue à cet effet ou par voie postale au siège de la CCGP (22 rue Pierre Déchanet à Pontarlier).

Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, un avis informera le public de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée. Cet avis sera publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de la mise à disposition dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Il est précisé qu'à l'issue de la mise à disposition, le registre de concertation portant sur la modification simplifiée sera clos. Un bilan sera dressé et présenté devant le Conseil Communautaire, qui en délibèrera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

La Commission Urbanisme - Habitat - Logement a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 7 octobre 2025.

Le Bureau a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 8 octobre 2025.

Le Conseil Communautaire, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve les modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du PLUiH de la CCGP ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles se rapportant à cette procédure.

Affiché le 21 octobre 2025

Rendu exécutoire compte tenu de l'envoi en

Sous-Préfecture le 21 octobre 2025

Identifiant de l'acte :

025-242500338-20251016-lmc146379-AU-1-

1

Le 21 octobre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Signé

Patrick GENRE